



HAL
open science

Alain Sainte-Marie, Algérie, la terre, la tribu, l'Armée et l'émigration. Etudes (1971-1988). Présentation Didier Guignard. Saint-Denis. Editions Bouchènes, 402p

Kamel Chachoua

► **To cite this version:**

Kamel Chachoua. Alain Sainte-Marie, Algérie, la terre, la tribu, l'Armée et l'émigration. Etudes (1971-1988). Présentation Didier Guignard. Saint-Denis. Editions Bouchènes, 402p. Cahiers de la Méditerranée, 2021, 101. hal-03471408

HAL Id: hal-03471408

<https://hal.science/hal-03471408>

Submitted on 8 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers de la Méditerranée

n° 101 - décembre 2020

Mythe des origines et réalités (géo)politiques :
la Mostra Augustea della Romanità (1937-1938)

Sous la direction de Jean-Philippe Bareil

Cahiers de la Méditerranée

Revue scientifique fondée en 1970, publiée par le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (Université Côte d'Azur).

Directeurs

Jean-Paul PELLEGRINETTI et Barbara MEAZZI

Anciens directeurs

André NOUSCHI (†), Robert ESCALLIER, Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Silvia MARZAGALLI

Comité de rédaction

Olivier BOUQUET (Université Paris VII Diderot), Marco CINI (Université de Pise), David DO PAÇO (Sciences Po), Maria FUSARO (University of Exeter), Anthony JONES (Harvard et Northeastern University), Wolfgang KAISER (Université de Paris I Panthéon Sorbonne et EHESS), Marc LAZAR (Institut d'Études Politiques de Paris), Luca LO BASSO (Université de Gênes), Frédéric ROUSSEAU (Université de Montpellier III), Marie-Carmen SMYRNELIS (Institut Catholique de Paris et EHESS)

Secrétariat de rédaction

Adeline BEAUREPAIRE-HERNANDEZ, Magali GUARESI, Jérémy GUEDJ, Matthieu MAGNE, Marieke POLFLIET, Pierre RICCARDI, Alain ROMÉY

Secrétaire d'édition

Claire GAUGAIN

Comité de lecture – Comité scientifique

Bernard ANDRES (UQAM, Canada), Maurice AYMARD (Maison des Sciences de l'Homme, Paris), Eric BAILLY, Hervé BARELLI (Nice, Direction de la Culture), Arnaud BARTOLOMEI, Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Anne BROGINI, Jean-Pierre DARNIS, Anne-Laure DUPONT (Université de Paris IV - Sorbonne), Hassen EL ANNABI (CERES, Tunis), Robert ESCALLIER, Jacques FREMEAUX (Université de Paris IV - Sorbonne), Katsumi FUKASAWA (Université de Tôkyô), Bernard HEYBERGER (EHESS), Maria GHAZALI, Héloïse HERMANT, Xavier HUETZ-DE-LEMPS, Cathy MARGAILLAN, Luis P. MARTIN, Joseph MARTINETTI, Silvia MARZAGALLI, Véronique MERIEUX, Jean-Marie MIOSSÉ (Université Paul-Valéry, Montpellier 3), Monica MOCCA, Daniel NORDMAN (CNRS, Paris), Jean-Pierre PANTALACCI, Romain RAINERO (Université de Milan), Didier REY (Université de Corse), Giuseppe RICUPERATI (Université de Turin), Alain RUGGIERO (†), Biagio SALVEMINI (Université de Bari), Jean-Charles SCAGNETTI, Ralph SCHOR

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs

Les Cahiers de la Méditerranée en ligne

<http://journals.openedition.org/cdlm/>

Contactez la rédaction

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Rédaction des Cahiers de la Méditerranée

Université Côte d'Azur

98, boulevard Edouard-Herriot B.P. 3209 F-06204 Nice cedex 3

Tél. : +33 (0)4 93 37 54 50

CahiersMediterranee@unice.fr

Soumettre une proposition d'article

Les propositions d'articles doivent être adressées directement à la rédaction de la revue sous forme numérique (format RTF), accompagnées d'une présentation biobibliographique de l'auteur, d'un résumé et d'une liste de mots clés. Tout auteur accepte la mise en ligne de son article dès lors qu'il est publié par la revue.

Revue soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS

Sommaire

Dossier : Mythe des origines et réalités (géo)politiques : *la Mostra Augustea della Romanità (1937-1938)*

Jean-Philippe Bareil, Avant-propos	9
Christine Hoët-Van Cauwenberghe, Auguste, les figures d'un prince à prendre pour modèle?	13
Donatello Aramini, L'Institut d'études romaines et le mythe d'Auguste en 1937	37
Jan Nelis, Impérialisme romain et fascisme, entre adhésion idéologique et opposition à la construction d'un mythe. L'Istituto di Studi Romani et la critique augustéenne	59
Chiara Ruffinengo, La narration archéologique au temps du fascisme : récits, mises en scène, objets	71
Marie-Laurence Haack, Le «problème étrusque»	87
Laura Fournier-Finocchiaro, Poètes et précurseurs de l'Empire fasciste dans les inscriptions de la <i>Mostra Augustea della Romanità</i>	99
Jérémy Guedj, Réceptions françaises de la <i>Mostra Augustea della Romanità</i>	115
Antonella Mauri, <i>Romani di razza</i> , la romanité dans l'iconographie fasciste et raciste après 1938	129
Barbara Meazzi, Italo Bertoglio et <i>l'art moyen</i> . Sur quelques photographies des expositions fascistes (1932-1937)	155

Notes et travaux de recherches

Sophie Salviati, Le double jeu de Florence dans ses rapports avec l'Orient ottoman après le concile de 1439	171
Jean-Marc Ticchi, Le fonds Alexandre Isaac, sénateur de la Guadeloupe (1845-1899), et son voyage en Algérie (1892) dans les Archives du Sénat	185
Vladislava Sergienko et Joseph Martinetti, La question de Crimée : un cas d'école pour l'analyse géopolitique?	199

Comptes-rendus

Patrice Bret, Emmanuelle Chapron et François Pugnière (dir.), <i>Écriture épistolaire et production des savoirs au XVIII^e siècle. Les réseaux de Jean-François Séguier</i> , Paris, Classiques Garnier, 2019, 315 p.	221
---	-----

Philippe Bourdin , Andrea Fabiano, <i>La Comédie-Italienne de Paris et Carlo Goldoni. De la commedia dell'arte à l'opéra-comique, une dramaturgie de l'hybridation au XVIII^e siècle</i> , Paris, PUPS, 2018, 256 p.	225
Fabrice Jesné , Alexandre Massé, <i>Un empire informel en Méditerranée. Les consuls de France en Grèce et dans l'Empire ottoman : images, ingérences, colonisation (1815-1856)</i> , Paris, Classiques Garnier, 2019, 669 p.	229
Perrine Simon-Nahum , Georges Bensoussan, <i>L'Alliance Israélite Universelle (1860-2020). Juifs d'Orient, Lumières d'Occident</i> , Paris, Albin Michel, 2020, 373 p.	233
Pierre-Jean Le Foll-Luciani , Lucette Valensi, <i>Juifs et musulmans en Algérie, VI^e-XX^e siècle</i> , Paris, Tallandier, 2016, 255 p., réédition coll. «Texto», 2018, 288 p.	237
Kamel Chachoua , Alain Sainte-Marie, <i>Algérie, la terre, la tribu, l'Armée et l'émigration. Études (1971-1988)</i> , présentation de Didier Guignard, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2019, 402 p.	241
Chantal Metzger , Daniel Motadel, <i>Les musulmans et la machine de guerre nazie</i> , Paris, La Découverte, 2018, 439 p.	245
Résumés et mots clés	251
Les auteurs	261

Alain Sainte-Marie, *Algérie, la terre, la tribu, l'Armée et l'émigration. Études (1971-1988)*,
présentation de Didier Guignard, Saint-Denis,
Éditions Bouchène, 2019, 402 p.

Il faut saluer l'initiative d'Abderrahmane Bouchène pour cette réunion en un seul volume d'une vingtaine d'articles d'Alain Sainte-Marie (1940-1990), publiés des deux côtés de la Méditerranée entre 1971 et 1988 (dans les *Cahiers de la Méditerranée* de l'université de Nice, les *Cahiers de Tunisie* ou la *Revue algérienne des sciences juridiques et économiques*). La majorité de ces textes sont issus de sa thèse de doctorat en histoire sur *L'application du senatus-consulte dans la province d'Alger (1863-1870)* soutenue en 1969 sous la direction d'André Nouschi à l'université de Nice où il enseignait depuis 1969, date de son retour d'Alger où il était enseignant au titre de la coopération dans un lycée à El Harrach (Maison carrée) dans la banlieue d'Alger. Ces textes peu connus parmi les historiens de l'Algérie coloniale ont cependant une plus grande réputation dans le petit microcosme des études kabyles des années 1980-1990. Pourtant, le sénatus-consulte du 22 avril 1863 créant le douar-commune, comme la loi du 26 juillet 1873 sur la constitution de la propriété individuelle, au cœur des travaux d'Alain Sainte-Marie, ont peu touché la grande Kabylie. Cela étant dit, on peut regretter ce titre laconique de l'éditeur (*Algérie, la terre, la tribu, l'armée, l'émigration*) notamment du fait que le terme de colonisation donné au chapitre le plus long du sommaire n'est pas retenu dans ce titre alors que ceux d'émigration et d'armée, peu consistants, sont maintenus. Ce titre ne reflète pas non plus les spécificités épistémiques du chercheur, occulte la dimension locale (centrée sur la société kabyle), d'autant plus que l'éditeur ne retient pas les deux seuls articles qu'Alain Sainte-Marie avait publiés dans les *Cahiers de la Méditerranée* sur l'Égypte et la Syrie.

On sait que les lois foncières et la colonisation agraire ont suscité, après l'indépendance de l'Algérie, une abondante littérature historiographique de valeur inégale mais qui est souvent une reprise synthétisée des archives et de la littérature coloniales, habillées de la dernière mode théorique des sciences humaines et sociales; une autre partie puise, dans ce même fonds, un choix d'auteurs et d'événements pour nourrir et soutenir des polémiques idéologiques. Quand on replace les écrits d'Alain Sainte-Marie dans le contexte des années 1960, marquées par l'emprise du fondamentalisme positiviste (statistiques, questionnaires, archives...) et un militantisme de gauche actif et continental à la Faculté centrale d'Alger, on réalise qu'il était, à l'inverse de la tendance dominante, démun

de prétentions théoriques et surtout, ne perdait jamais de vue les individus, en prêtant une attention particulière au détail, aux subjectivités, aux interactions et aux sentiments ordinaires. C'est le cas quand il décrit le contenu des ballots du colporteur kabyle ou les convoyeurs algériens « à majorité kabyle » de l'expédition de Madagascar en train de tirer les voitures Lefebvre et de pousser les mulets sur cet « hallucinant cheminement » de Majunga à Tananarive où « les kabyles comme de vrais forçats... mouraient au nombre de 40 par jour ». C'est le cas aussi quand il relate le transport des commissaires d'enquête du sénatus-consulte sur les lieux pour les bornages ou quand il décrit l'embarquement, le 13 octobre 1842, à Antibes sur le navire à vapeur *Le Météor* de 29 familles de Grasse en direction d'Alger.

Mais derrière ces ethnographies « austères » et « polies », il y a une véritable thèse qui remet en cause certaines idées reçues et largement répandues sur la colonisation agraire et ses lois foncières comme synonyme de la fin des tribus. Pour Alain Sainte-Marie, la loi du 22 avril 1863 qui instaura le passage de la tribu au douar-commune n'est pas l'élément le plus grave, le plus décisif, qui a entraîné la dislocation des tribus ; ces dernières ont déjà été, selon lui, disloquées à la suite de l'effondrement du pouvoir turc, avec les ordonnances de 1844 et de 1846 (le cantonnement) et ne survivent que sous des formes atténuées que le sénatus-consulte contribuera à faire disparaître totalement. Le but des architectes du sénatus-consulte de 1863, dit Alain Sainte-Marie, n'est pas de « faire disparaître la tribu mais de l'affaiblir, de l'émietter en formant des unités assez petites (3 000 hectares) pour ne pas être dangereuses mais suffisamment importantes (5 000 hectares) pour être viables » (p. 43). Le passage de la tribu au douar-commune n'est le plus souvent, dit-il, « qu'une substitution de terme » puisque le nom et le territoire de l'ancienne tribu demeurent. Il dira la même chose à l'endroit de l'institution de *tajmaat* kabyle (assemblée villageoise) que le régime civil (après 1871) voulait, selon lui, « affaiblir sans la faire disparaître ». Cette stratégie politique coloniale de la fin du XIX^e siècle, nous rappelle celle de la politique scolaire coloniale qui cherchait à donner juste assez d'instruction pour arracher l'indigène à son milieu social et culturel mais pas assez pour ne pas le déclasser et/ou le surclasser par rapport à la société coloniale et colonisée.

Cela dit, Alain Sainte-Marie parle bien autrement de l'application de la loi Warnier du 26 juillet 1873, qui s'est déroulée de septembre 1874 à août 1891, car elle s'attaquera « à l'essence même de la tribu », c'est-à-dire à l'indivision, en instaurant le titre de propriété individuelle. Mais pour diviser une terre collective et attribuer un titre à chaque membre, il faut d'abord démembler l'arbre généalogique en attribuant à chaque membre de la *frida* (partage de succession) un nom patronymique à part. Mais comment faire quand il s'agit de partager/diviser « une surface de 3 hectares entre 169 propriétaires » (p. 69). Voilà un exemple parmi d'autres anecdotes édifiantes que cite Alain Sainte-Marie pour mieux nous introduire au plus près des violences, des absurdités qu'avait provoquées cette loi qui « a discrédité la valeur de la loi et de l'ordre non pas seulement aux yeux des Algériens mais aux yeux des colons eux-mêmes ». Quand le *mechmel* (propriété collective), que les villageois kabyles utilisaient comme source de revenu (terrain de parcours, bois de chauffage et constructions, confection des instruments aratoires,

clôtures des champs et des maisons), a été versé au domaine public, les *mechmels* comme la forêt de *Tamgout* deviendront, entre 1890 et 1894, le refuge des « bandits d'honneur », des contumax, des évadés de déportation (Cayenne), des auteurs d'incendies et des meurtriers des *amins* qui ont bondi spectaculairement durant cette même période. Enfin, cette loi Warnier de 1873 qui a contribué à la « détribalisation » du monde rural ne serait pas non plus, selon Alain Sainte-Marie « le mal absolu » car, dit-il, « la rupture du cadre tribal a certainement facilité, entre autres causes, la prise de conscience nationale » (p. 216).

Si la présentation de Didier Guignard s'étend longuement sur l'enfance et rapporte presque tout à l'environnement personnel et familial d'Alain Sainte-Marie (sa mort par suicide explique cette attitude à notre avis), elle néglige l'effet du champ académique et politique de l'Algérie des années 1964-1980 sur ses choix scientifiques et n'évoque pas les nombreux travaux réalisés depuis quarante ans (1980) en Algérie comme en France sur ces mêmes thématiques. Aussi, présenter Alain Sainte-Marie comme un historien « altruiste » du fait qu'il a été coopérant en Afrique décolonisée, est-ce, d'une part, « impenser » les stratégies intéressées et/ou « impures » d'un choix personnel et d'une mission qui se veut « pure » et désintéressée et, d'autre part, ignorer qu'Alain Sainte-Marie travaille sur sa propre histoire comme Français et historien en travaillant sur l'histoire coloniale de la France en Algérie. En effet, suivant Didier Guignard, l'idée de partir en Algérie, de s'inscrire en thèse et de travailler sur l'application du sénatus-consulte de 1863 par Alain Sainte-Marie serait prise sous « l'influence exclusive de son beau-père », Jean Brissaud, alors conseiller auprès du ministre algérien des Finances, qui avait fait, quarante ans auparavant, en 1927 « une thèse de droit romain consacrée au *Régime de la terre dans la société étatiste du Bas-Empire* » (p. 21). Or, en 1964, date de la charte d'Alger, les projets de réformes agraires et les questions foncières, comme le dit bien Alain Sainte-Marie lui-même, « prennent une acuité particulière et [...] plusieurs thèses et mémoires sont inscrits sur le sujet » (note 1, p. 35). Quant au choix de travailler sur la Kabylie, Didier Guignard nous l'explique par « ses racines du Haut Quercy » et l'influence des lycéennes kabyles qui l'aurait incité « à parcourir le littoral et les montagnes de la Kabylie, le temps d'un week-end en famille, puis, une décennie plus tard, à se documenter sur la région d'Azzeffoun, sur le colportage ou le banditisme de la fin du XIX^e siècle » (p. 15). Or, l'année 1976, qui marque le début de l'intérêt scientifique d'Alain Sainte-Marie pour la Kabylie, est aussi celle qui a vu la publication de plusieurs chefs-d'œuvre sur l'anthropologie de la Kabylie en France (Pierre Bourdieu, Mouloud Mammeri, Camille Lacoste-Dujardin, Taos Amrouche, Fanny Colonna), en réaction sans doute (mais pas seulement) à la suppression de l'ethnologie de l'enseignement universitaire en Algérie décidée lors du 24^e congrès international de sociologie tenu à Alger en 1974. L'année 1976 est aussi celle de la promulgation d'une nouvelle charte nationale, de la suppression de l'enseignement originel, de la fin des activités missionnaires des pères blancs en Kabylie et, surtout, l'année de « l'affaire des poseurs de bombes ». En effet, durant la nuit du 3 janvier 1976, trois jeunes kabyles âgés d'à peine 20 ans ont tenté de rééditer le coup du 1^{er} novembre 1954 en plastiquant des symboles politiques du pouvoir (la radio et

télévision algériennes, le journal *El Moujahid* à Alger, deux tribunaux militaires de Blida et de Constantine, la caserne d'Oran). À cela, il faut ajouter la publication par Mouloud Mammeri des *Poèmes kabyles anciens* chez Maspéro en 1979 et l'interdiction qui lui a été faite, le 10 avril 1980, de donner une conférence sur ce sujet à l'université de Tizi-Ouzou qui a provoqué, dix jours après, le 20 avril 1980, l'éclatement du premier mouvement politique de plein air de l'Algérie indépendante. Enfin, le tournant de 1979 avec la Révolution islamique iranienne a profondément transformé le champ de recherche sur l'Afrique du Nord et la Méditerranée en favorisant l'émergence d'une nouvelle aire culturelle : celle du Maghreb et du monde arabe et musulman qui a éclipsé quasi définitivement les études méditerranéennes en France.

Ce volume qui nous permet une vue totalisante sur l'œuvre et la vie d'Alain Sainte-Marie sera, sans aucun doute, d'une grande utilité à la recherche anthropologique et historique sur l'Algérie des XIX^e et XX^e siècles. Nous espérons donc la plus large diffusion de ce volume qui nous révèle aussi le destin funeste de nombreuses thèses remarquables et irremplaçables soutenues en France (et pour certaines en Algérie même) durant la décennie 1970-1980 et qui ont été définitivement perdues pour la recherche en sciences humaines et sociales sur l'Algérie.

Kamel CHACHOUA
Aix-Marseille Université
CNRS, IREMAM